

La fixation automatique du prix du lait

Patrick Allen

Volume 31, numéro 1, avril-juin 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002572ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002572ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Allen, P. (1955). La fixation automatique du prix du lait. *L'Actualité économique*, 31(1), 50-69. <https://doi.org/10.7202/1002572ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal,

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La fixation automatique du prix du lait

Le consommateur de Montréal qui paie le lait 20 cents la pinte a été mis en état d'alerte au début de la présente année quand les journaux ont annoncé que le prix du lait monterait encore. C'était un peu naturel si on ne s'en rapporte qu'au prix de 11 cents qu'il payait en 1939 et au prix de 16 cents qui lui était imposé en 1947. Sans doute, sur le marché de Montréal, faut-il payer plus cher qu'à Charlottetown (I.-P.-É.) où le lait se vend encore 17 cents la pinte, mais on ne paie pas plus que dans les grandes villes des provinces des Prairies et dix pour cent de moins qu'à Toronto et à Vancouver, où le prix d'ordonnance d'une pinte de lait est de 22 cents.

Par ailleurs, le propriétaire d'une ferme laitière, pressé par la hausse du coût de la main-d'oeuvre agricole et le prix des grains et moulées, n'est pas toujours satisfait de ce qu'on lui offre pour son produit et trouve qu'il n'a pas encore la part qui lui revient. L'intermédiaire ou distributeur de lait est alors mis en cause: producteurs et consommateurs s'accordent souvent pour lui faire porter un fardeau assez lourd de responsabilité dans ce domaine. Pourtant si on s'en remet aux données officielles, on constate que la situation s'est nettement améliorée depuis une quinzaine d'années à la fois pour le producteur et pour le consommateur. Voyons le tableau ci-après:

Tableau I

Variation dans la part respective du producteur et du distributeur dans le prix du lait au Canada¹

	1939	1950	1951	1952	1953	Variation 1953/1939
Part du producteur en pourcentage du prix de détail du lait . . .	35.1	55.2	53.6	53.6	53.1	+ 51.4 p.c.
Part du distributeur en pourcentage du prix de détail	64.9	48.8	46.4	46.4	46.9	- 27.5 "
Valeur à la ferme (\$ par 100 lbs)	1.5	3.9	4.1	4.4	4.3	+189.0 "
Valeur à la ferme (cents la pinte)	3.9	10.1	10.5	11.3	11.2	+189.0 "
Coût de la distribution (cents la pinte)	7.2	8.2	9.1	9.8	9.9	+ 37.5 "
Prix au consommateur (cents la pinte)	11.1	18.3	19.6	21.1	21.1	+ 91.0 "

Ce tableau montre bien que la part du producteur est sensiblement meilleure: elle est actuellement de 53.1 p.c. du prix de détail du lait alors qu'elle était de 35.1 p.c. en 1939, soit un accroissement de 51.4 p.c. C'est même l'une des augmentations les plus sensibles en faveur du fermier qui se soient produites sur le marché des principaux aliments, comme en témoigne le relevé suivant:

Tableau II

Part du producteur exprimée en pourcentage du prix de détail²

	1939	1949	1953	Variation 1953/1939
Pommes de terre	62.5	50.0	40.0	-34.0 p.c.
Fromage	27.4	35.0	27.0	—
Oeufs	74.6	79.0	75.0	—
Bœuf	54.8	62.0	58.0	+ 5.0 "
Beurre	62.9	76.0	77.0	+22.0 "
Farine	28.0	44.0	39.0	+39.0 "
Pain blanc	9.7	18.0	15.0	+54.6 "
Tomates en conserve	15.6	21.0	24.0	+53.8 "
Lait nature	35.1	56.0	53.0	+51.0 "

1. Chiffres fournis par la Division des Marchés, ministère de l'Agriculture, Ottawa.

2. Même source que le tableau I.

Le fait que l'intermédiaire prélève 9.9 cents par pinte de lait, laquelle se vend en moyenne au Canada 21.1 cents, indique que le coût de la mise sur le marché est actuellement de 46.9 p.c. du prix de détail, à rapprocher de 64.9 p.c. en 1939. C'est une diminution de 27.5 p.c. Se plaçant à un autre point de vue, si on rapproche directement le montant que prend l'intermédiaire par pinte de lait, soit 9.9 cents actuellement, de 7.2 cents qu'il retenait en 1939 (voir tableau I), on trouve que la situation de l'intermédiaire s'est améliorée de 38.0 p.c. En raisonnant ainsi pour les denrées alimentaires mentionnées au tableau II, on constate que la variation de la marge commerciale du lait en nature depuis 1939 a été minime comparée à celle de la plupart des aliments, notamment le boeuf (242 p.c.), les pommes de terre (220 p.c.), les oeufs (143 p.c.), le fromage (139 p.c.), les tomates en conserve (99 p.c.).¹ Il y aurait beaucoup de commentaires à faire pour expliquer ces différences, notamment sur le degré de transformation à faire subir au produit de la ferme avant de le présenter au consommateur, les frais de transport, d'entreposage, les manipulations requises, etc. Nous croyons qu'il suffit d'ajouter que la part du prix du lait en nature que s'approprie l'intermédiaire est principalement imputable aux salaires, à l'équipement, au transport, à l'entretien des contenants, à l'administration et à la publicité. Le profit net d'opération est d'environ un dixième de cent la pinte à Montréal, soit la moitié du profit encaissé par le distributeur dans le reste de la province.

Quant au consommateur, qui paie actuellement le lait en nature 91 p.c. plus cher qu'en 1939, il peut constater avec raison que cet accroissement est légèrement supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation qui est passé de 63.2 à 115.5, soit une hausse de 82.7 p.c. Il faut cependant admettre que le prix du lait est l'un de ceux qui ont le moins monté parmi les autres aliments. Nous avons préparé pour fins de comparaison le tableau III d'après les données de la division des prix de l'Office fédéral de la Statistique. Ces données portant sur l'ensemble du pays sont relativement valables pour la province de Québec.

1. *Marges de commercialisation*, ministère de l'Agriculture, Ottawa, septembre 1950; *The Economic Annalist*, août 1954.

Tableau III
Augmentation relative des prix de détail
de certains aliments¹

	Indices (1949 = 100)		Pourcentage de variation
	1939	1954	
Café.....	50.3	220.5	338.0
Veau.....	30.8	105.9	244.0
Bœuf.....	34.2	101.3	196.0
Bacon.....	40.8	118.0	189.0
Porc.....	43.0	119.2	177.0
Agneau.....	47.6	119.5	151.0
Saindoux.....	43.5	108.2	149.0
Farine.....	45.0	110.5	145.0
Pommes de terre.....	69.6	164.8	136.0
Beurre.....	41.3	95.5	131.0
Tomates.....	49.2	102.2	108.0
Pain.....	60.4	126.8	110.0
Lait nature.....	61.2	118.5	94.0
Oeufs.....	51.5	99.5	93.0
Thé.....	56.8	107.5	89.0

Il peut paraître étonnant de voir le consommateur consentir avec tant de difficulté à payer une vingtaine de cents pour quarante onces de lait, quand il accepte sans trop s'émouvoir de payer beaucoup plus pour la même quantité de bière, de liqueurs gazeuses ou de jus de tomate. C'est que le lait en nature est un produit de première nécessité et qu'en raison de sa grande valeur nutritive il a toujours été un objet de consommation courante. C'est un peu ce qui en fait un cas particulier dans le mécanisme de la formation des prix.

* * *

Normalement, le prix du lait devrait s'établir comme celui des autres denrées. Le prix, est-il besoin de le rappeler, est la valeur des choses exprimée en monnaie. Il dépend de la valeur des objets, c'est-à-dire des besoins et des facteurs qui les affectent comme l'utilité et la rareté d'un produit, et aussi du coût de production, qui n'agit pas directement sur la détermination de la valeur, mais indirectement et à titre de limite minima de déter-

1. *Prices and Price Indexes*, Office fédéral de la Statistique, Division des prix, Ottawa.

mination. Or, sur le marché, le besoin ou l'intensité des désirs se manifestent par des offres à la vente et des demandes à l'achat. De plus, les influences les plus diverses peuvent modifier les conditions de l'offre et de la demande. Par suite, le prix d'une marchandise, s'il obéit aux règles de ce jeu, détermine aussi ces deux facteurs: une baisse de prix active la demande et tempère l'offre, tandis que la hausse agit en sens inverse.

Il y a là tout un chassé-croisé de causes et d'effets qui s'influencent réciproquement, un réseau de facteurs souvent impondérables. Notons enfin que la monnaie elle-même influe sur les prix car toute augmentation de la circulation monétaire, qui altère les rapports entre la demande et la production, tend à la hausse des prix. L'effet est certain quand l'émission ou le retrait de monnaie est si important qu'il devient le facteur prépondérant.¹

Ces notions générales, qui pourraient paraître superflues dans un commentaire sur le prix d'un seul produit permettent d'éclairer le caractère complexe du problème et il convient d'être prudent quand il s'agit d'en discuter. C'est pourtant sous l'influence de ces facteurs que le prix du lait nature s'établissait encore directement il y a une vingtaine d'années dans la province de Québec comme dans le reste du Canada et aux États-Unis. Mais avec l'urbanisation de la population, l'accroissement de la demande pour ce produit, le nombre croissant de producteurs et de marchands, des griefs de tout genre surgirent et l'État dut intervenir et prendre les mesures nécessaires pour régler les différends entre les parties intéressées: producteurs, distributeurs et consommateurs. La province de Québec, pour sa part, a dû mener deux enquêtes à partir de 1932 sur la situation du marché du lait. L'une des recommandations principales de ces enquêtes prévoyait l'établissement de la Commission de l'Industrie laitière².

Selon les termes de la loi, cette Commission doit «sauvegarder les intérêts des fournisseurs-producteurs, des marchands de lait, des distributeurs de produits laitiers et des consommateurs». Elle doit mener des enquêtes sur la situation de l'industrie laitière et le commerce correspondant, régler et contrôler la mise du lait et de la crème sur le marché, en déterminer le prix. Sauf

1. F.-A. Angers, *Initiation à l'économie politique*, pages 120 à 149.

2. Renseignements fournis par M. Alphonse Savoie, secrétaire de la Commission de l'Industrie laitière de la province de Québec.

exception, les marchés soumis à la juridiction de cet organisme sont ceux qui comptent une population d'au moins 4,000 âmes. Ils couvrent ainsi, dans la seule province de Québec, 26 cités, 100 villes et 91 villages. Jusqu'à maintenant, la Commission a émis 65 ordonnances établissant les prix et pour la vente et pour l'achat sur les principaux marchés. En général, les prix d'achat dans la province varient de 4.00 à 4.40 dollars (par 100 livres de lait en nature), pour un prix de vente de 18 à 20 cents la pinte au détail.

Au Canada, toutes les provinces, sauf Terre-Neuve, ont leur régie de contrôle, de même qu'aux États-Unis, dans les régions où la production de lait a son importance. Mais sur certains marchés canadiens et américains, on ne fixe le prix du lait qu'à l'achat. Sur d'autres, on établit en plus les prix pour la crème et quelques autres breuvages lactés.¹

Les préposés à la régie de l'État s'efforcent de tenir compte des facteurs qui jouent le rôle le plus important dans l'établissement des prix du lait. Le premier est le coût de production, affecté directement par le coût de l'alimentation des troupeaux laitiers, les taux de transport, les salaires de la main-d'œuvre agricole, la dépréciation de l'équipement et des immeubles. D'autres facteurs ont aussi une influence variable sur le prix, notamment la situation économique générale, les conditions de la récolte, l'offre et la demande sur le marché local, les besoins saisonniers, la concurrence des autres produits laitiers, etc.

Après avoir entendu les témoignages des producteurs et des distributeurs, la régie de l'État émet, autant que possible en liaison avec les facteurs énumérés plus haut, une ordonnance qui assure tel prix au producteur laitier et fixe le prix minimum de vente au consommateur. La politique de prix s'efforce ainsi d'être assez généreuse pour encourager le fermier à mettre l'année durant une quantité suffisante de lait répondant aux exigences de l'hygiène, tout en tentant de prévoir les réactions du consommateur quand il faut hausser le prix minimum de vente au détail. La politique de prix doit toutefois être assez austère pour ne pas attirer ou entretenir sur le marché les producteurs sous-

1. Alphonse Savoie, M. Sc., agronome, «Le lait en nature», dans *Le Québec laitier*, avril 1954, pages 23 et suivantes.

marginiaux, qui seraient en réalité les parasites des consommateurs eux-mêmes. Les décisions à prendre sont d'autant mieux acceptées des parties intéressées qu'elles sont fondées sur des enquêtes et des études objectives et étendues du marché. Le Service de l'Économie rurale de la Province a effectué une enquête élaborée sur le coût de revient du lait en nature dans les principales régions de la Province pour les années 1928 à 1950.¹ Des recherches se font sans doute actuellement pour remettre sans cesse à jour les résultats obtenus. Autrement le travail déjà fait n'aura bientôt plus qu'une valeur historique.

* * *

Même si toutes ces mesures sont prises en sérieuse considération, les négociations relatives à la fixation des prix par ordonnance sous la juridiction de la Commission de l'Industrie laitière peuvent être laborieuses, longues et ruineuses pour la confiance des intéressés. Il peut même être difficile de les mettre d'accord sans une norme rationnelle et suffisamment rigoureuse. Pour éviter ces difficultés, qui ne sont pas particulières à notre province, on accorde de plus en plus d'importance à la *fixation automatique* des prix du lait au moyen de formules appropriées. Les formules de ce genre rendent déjà de grands services sur 48 marchés américains, notamment ceux de Boston, de Chicago et de New-York. Au Canada, la Saskatchewan a déjà mis sur pied un projet intéressant à cet égard.

De son côté, le ministre de l'agriculture de la province d'Ontario, L. Kennedy, confiait en 1951 à un comité formé de quatre économistes, sous la présidence d'un membre de l'Office de la Régie du Lait, le soin de préparer une formule adaptée aux exigences du marché de Toronto pour la fixation du prix du lait au producteur. Après plusieurs séances de recherche, d'étude et de discussion, les spécialistes ont soumis leurs conclusions aux autorités compétentes. La formule a été adoptée par les producteurs et les distributeurs et fonctionne depuis déjà près de deux ans. Les résultats paraissent si intéressants qu'il convient de s'arrêter

1. *Le coût de revient du lait en nature dans les principales régions de la province de Québec, 1928 à 1950*, Division des enquêtes et des marchés, Service de l'Économie rurale, ministère de l'Agriculture, Québec, 81 pages.

FIXATION AUTOMATIQUE DU PRIX DU LAIT

à la structure de cette norme. Au tableau IV ci-dessous, nous en reproduisons les éléments, en les rapprochant de quelques autres formules légèrement différentes. Les chiffres indiquent les coefficients d'importance des divers facteurs entrant en ligne de compte:

Tableau IV

**Structure de quelques formules
servant à la détermination du prix du lait en nature**

INDICES	MARCHÉS DE				
	Toronto ¹	Saskatchewan ²	Pennsylvanie	Boston	New-York
Prix de gros.....	20.0	25.0	x ⁴	x ⁴	x ⁴
Gains hebdomadaires ⁵	20.0	25.0			
Denrées et services ³	30.0	27.0	x		x
Prix du beurre.....	10.0				
Prix du lait évaporé.....	10.0		x		
Prix du fromage.....	10.0				
Main-d'œuvre agricole.....		11.5			
Coût du transport.....		4.0			
Production agricole.....		7.5			
Moulées laitières.....			x	x	
Vente de lait en nature...			x		
Vente des magasins à rayons.....				x	
Ajustement saisonnier.....					x
Total des coefficients d'importance.....	100.0	100.0	x	x	x

Du côté de la demande, la formule de Toronto inclut deux indices fort significatifs. En premier lieu, l'indice des gains hebdomadaires des ouvriers d'usine qui reflète le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population urbaine. Si l'activité industrielle se poursuit au ralenti, le travail supplémentaire et le nombre régulier d'heures pourront être réduits, peut-être aussi le taux horaire des salaires. L'ensemble des gains hebdomadaires diminuera et l'indice en question reflétera cette situation entraînant à la baisse le prix du lait. L'effet inverse se produira si l'activité

1. *The Canadian Dairy and Ice Cream Journal*, March 1955, p. 48.

2. *The Canadian Dairy and Ice Cream Journal*, June 1954, p. 58.

3. Denrées et services utilisés par les fermiers.

4. Un x indique qu'il n'y a pas de coefficient ou un coefficient non établi à l'avance.

5. Gain hebdomadaire des ouvriers de manufacture.

manufacturière augmente. De plus, comme le niveau des gains hebdomadaires dans les villes influe sur celui de la main-d'œuvre agricole, l'indice choisi reproduira indirectement un aspect important du coût de production du lait.

En second lieu, l'indice des prix de gros, l'un des plus sensibles qui soient à l'activité économique générale, exprime la demande pour tous les produits, y compris le lait. En période de hausse, il contribue à entraîner le prix du lait avec celui de tous les autres produits; en période de baisse il exerce une influence contraire.

Du côté de l'offre, quatre indices en expriment particulièrement le rythme. D'abord celui des denrées et services utilisés sur la ferme reflète le principal élément du coût de production du lait, puisqu'il tient compte du coût des grains et moulées, des engrais, de l'équipement, des taxes, du taux de l'intérêt, etc. Puis viennent, dans la formule, les indices des prix du beurre, du fromage et du lait évaporé. Ces trois facteurs sont choisis parce qu'ils expriment le phénomène des coûts liés qui caractérisent particulièrement les produits laitiers. Si l'offre globale de lait est faible et la demande pressante, les prix du fromage, des laits évaporés et du beurre (ce qui est plus évident quand il n'y a pas de prix de soutien) tendent à la hausse, ce qui entraîne dans la même direction le prix du lait en nature. Par ailleurs, s'il y a abondance de produits laitiers leurs prix fléchiront et entraîneront dans le même sens celui du lait. Comme les indices choisis expriment pas des influences de même poids dans la conjoncture économique, on leur a attribué des coefficients différents d'importance, laissant plus de poids, soit 30 p.c., à l'indice qui reflète le plus directement le coût de production du lait à la ferme.

Le mécanisme de la formule est relativement simple. Il s'applique à chaque mois de façon à retenir les variations saisonnières les plus significatives. Nous en donnons un exemple au tableau V concernant le mois de juillet 1954.

Dans une formule du genre, il importait de choisir une période de base suffisamment représentative du mouvement des prix du lait et suffisamment longue pour éviter l'influence des variations de courte durée. La moyenne des prix payés pour 100 livres de lait au producteur était de 4.13 dollars pour les six années adoptées. Tous les indices ont été ramenés à la même base considérée

Tableau V

Fixation automatique du prix du lait en nature à l'aide d'une formule adoptée à Toronto¹

(juillet 1954)

INDICES

Prix de gros	106.25 x 20 p.c.	21.2500
Gains hebdomadaires ouvriers	132.40 x 20 "	26.4800
Denrées et services (fermes)	110.47 x 30 "	33.1410
Prix du beurre	92.21 x 10 "	9.2210
Prix du lait évaporé	90.03 x 10 "	9.0030
Prix du fromage	93.50 x 10 "	9.3500
TOTAL des indices pondérés		108.4450
(Facteur de correction du prix de base)		

Prix de base de la formule: \$4.13

Période de base: 1947-1952 = 100

Prix en juillet selon la formule: $\frac{108.4450 \times \$4.13}{100} = \4.48

comme étant équivalente à 100. C'est à partir de là que s'effectuent les calculs. Dans l'exemple ci-dessus, trois indices accusaient une hausse sensible en juillet 1954, par rapport à la période de base; les autres avaient fléchi.

D'après les résultats du calcul au tableau V, le prix du lait en nature aurait dû être de 4.48 dollars en juillet 1954. Un avis officiel publié le 1^{er} du mois suivant donnera à ce prix un caractère officiel. Mais afin d'éviter les changements trop fréquents, il a été suggéré de ne faire de modification de prix que lorsque la formule indiquera au moins 19 cents à la hausse ou à la baisse. Ainsi, en fonction du nouveau prix trouvé, il n'y aura désormais d'autre changement que lorsque la formule indiquera un prix supérieur à 4.67 dollars ou inférieur à 4.29 dollars. Il est enfin possible, moyennant certaines corrections «différentielles» d'appliquer la formule à tous les principaux marchés locaux. On trouvera au tableau VI ci-après les prix mensuels résultant de la formule, comparés aux prix fixés à intervalles irréguliers par la régie des prix de l'Ontario.

Sur les treize années observées, on constate que la formule aurait théoriquement accordé au producteur une moyenne de prix supérieurs à ceux de l'ordonnance pendant sept années, sur-

1. D'après «Derivation and Function of Ontario Fluid Milk Formula» *The Canadian Dairy and Ice Cream Journal*, March 1955, page 58.

tout au cours des années qui se situent à la fin du dernier grand conflit mondial. La formule aurait même donné en moyenne annuelle de 30 à 45 cents de plus au fermier que les ordonnances de 1943 à 1947. Par contre, elle aurait suggéré de lier le prix du lait au prix à la baisse de l'ensemble des produits agricoles de ces dernières années.

Tableau VI

Comparaison du prix du lait nature indiqué par la formule et du prix d'ordonnance effectivement payé au producteur (Toronto)¹

(En dollars par 100 livres de lait)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
1941 F.	2.26	2.22	2.25	2.30	2.28	2.27	2.30	2.38	2.38	2.37	2.50	2.54	2.34
O.	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40
1942 F.	2.57	2.62	2.61	2.63	2.59	2.58	2.62	2.65	2.65	2.68	2.72	2.75	2.64
O.	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.50	2.50	2.50	2.50	2.43
1943 F.	2.71	2.77	2.81	2.84	2.78	2.74	2.74	2.82	2.83	2.92	2.94	2.94	2.84
O.	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50
1944 F.	2.87	2.91	2.92	2.94	2.89	2.89	2.90	2.90	2.91	2.94	2.94	2.94	2.91
O.	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50
1945 F.	2.88	2.93	2.94	2.94	2.93	2.92	2.92	2.94	2.94	2.97	2.98	2.98	2.94
O.	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50
1946 F.	2.94	2.99	2.94	3.08	3.07	3.30	3.05	3.08	3.08	3.11	3.14	3.16	3.06
O.	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	3.50	3.50	3.50	2.75
1947 F.	3.15	3.22	3.24	3.28	3.26	3.36	3.39	3.49	3.51	3.54	3.59	3.83	3.41
O.	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	4.05	3.54
1948 F.	3.96	4.01	4.02	4.01	4.03	4.04	4.06	4.08	4.08	4.11	4.19	4.19	4.07
O.	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05
1949 F.	4.15	4.17	4.07	4.01	3.98	3.95	3.96	3.96	3.97	3.99	4.01	4.01	4.02
O.	4.05	4.05	4.05	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.06
1950 F.	3.93	3.95	3.96	4.02	3.99	4.01	4.03	4.07	4.09	4.13	4.35	4.43	4.08
O.	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.07	4.20	4.20	4.09
1951 F.	4.44	4.53	4.65	4.59	4.61	4.62	4.66	4.66	4.66	4.68	4.69	4.69	4.62
O.	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.55	4.55	4.55	4.70	4.33
1952 F.	4.71	4.74	4.72	4.68	4.51	4.51	4.51	4.53	4.53	4.52	4.54	4.56	4.59
O.	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70
1953 F.	4.53	4.54	4.52	4.50	4.42	4.48	4.46	4.47	4.48	4.52	4.56	4.57	4.50
O.	4.70	4.70	4.70	4.60	4.60	4.60	4.60	4.60	4.60	4.60	4.60	4.60	4.63
1954 F.	4.52	4.52	4.53	4.49	4.48	4.48	4.48	4.48	4.48	4.48	4.48	4.48	4.48
O.	4.60	4.60	4.60	4.60	4.53	4.53	4.53	4.53	4.53	4.53	4.53	4.53	4.53

À titre d'expérience, nous avons appliqué à la province de Québec, en vue du marché de Montréal, les indices utilisés dans la formule de Toronto mais basés autant que possible sur l'ensemble de l'activité du Québec. C'est le cas des indices des gains

1. *Proposed Formula for the Pricing of Fluid Milk in the Province of Ontario*, transmise par M. Léonard Roy, secrétaire de l'Association des Distributeurs de Lait de la province de Québec; F = Prix déterminé par la formule; O = Prix fixé par l'Office de la Régie du Lait de l'Ontario.

hebdomadaires, du beurre et du lait évaporé; quant à l'indice du fromage, il est fondé sur le prix moyen payé sur le marché de Montréal. Seul l'indice des prix de gros est identique à celui de la formule de Toronto puisqu'il réfère à l'activité générale du pays et qu'il est le seul indice du genre pour tout le Canada. Nous n'avons apporté aucun changement à la période de base, aux coefficients d'importance et au mécanisme de la formule. Le résultat obtenu apparaît au tableau VII ci-dessous pour l'année 1953 et par mois pour 1954.

Tableau VII

Comparaison du prix du lait en nature indiqué par la formule et du prix d'ordonnance effectivement payé au producteur (Québec)

	Prix de l'ordonnance (En dollars par 100 livres)	Prix de la formule (En dollars par 100 livres)	Production de lait en nature ¹ (millions de lbs)
1953	4.50	4.57	5,777.8
1954			
Janvier.....	4.50	4.55	265.2
Février.....	4.50	4.56	228.1
Mars.....	4.50	4.56	314.5
Avril.....	4.50	4.55	458.0
Mai.....	4.50	4.53	595.5
Juin.....	4.50	4.49	727.0
Juillet.....	4.50	4.48	724.2
Août.....	4.50	4.49	654.8
Septembre.....	4.50	4.50	605.8
Octobre.....	4.50	4.51	507.5
Novembre.....	4.50	4.49	379.5
Décembre.....	4.50	4.49	311.4

Comme on peut le constater, le producteur de lait aurait reçu généralement plus par l'application de la formule que ne lui a concédé l'ordonnance. La diminution aurait été minime à partir de mars, époque de la grande production laitière, alors que les prix du lait évaporé, du beurre et du fromage tendent à la baisse. Le fléchissement mensuel des prix de gros explique aussi partiellement l'allure des prix indiquée par la formule. Notons que les

1. *The Dairy Review*, Division de l'Agriculture, Office fédéral de la Statistique, Ottawa, 1953 et 1954.

quelque six milliards de livres de lait inscrits au tableau ne seraient pas directement affectées par le prix de la formule, qui ne s'intéresse qu'au lait vendu pour la consommation à l'état nature, c'est-à-dire environ deux milliards de livres. La plus grande partie échappe indirectement à ce contrôle puisqu'elle sert à la fabrication du beurre, des laits en poudre et du fromage.

Cette formule, conçue pour la province d'Ontario et adoptée telle qu'elle pour le Québec prêterait flanc à plusieurs critiques que nous croyons valables. D'abord l'indice du prix du fromage ne peut avoir l'importance dans le Québec qu'on lui accorde dans l'Ontario, où la production de cette denrée est de quatre à cinq fois plus grande. Dans notre province, par contre, nous pourrions accorder plus de poids au prix du beurre, surtout dans l'éventualité de la suppression des prix de soutien. De plus l'indice des denrées et services utilisés sur les fermes de l'Est du pays, tel qu'inclus dans la formule de l'Ontario, nous paraît encore trop général et ne donne pas assez de poids aux deux principaux éléments du coût de production du lait en nature, le coût de l'alimentation (grains et moulées) et celui de la main-d'œuvre. La province d'Ontario nous paraît beaucoup mieux située pour l'approvisionnement de ses provendes laitières que le Québec, qui encore plus à l'Est possède une économie agricole marginale comparée à celle de l'ensemble du Canada. En d'autres termes, les moulées et grains nécessaires au troupeau laitier coûtent trop cher dans les conditions actuelles de notre milieu agricole. Il faut les acheter de l'Ouest du pays et leur prix est plus élevé qu'en Ontario. Par contre, le coût de la main-d'œuvre agricole est plus bas dans le Québec que dans l'Ontario et les répercussions des variations des gains hebdomadaires dans les villes sont plus lentes et moins vives que dans la province voisine. Pour ces raisons, qu'il faudrait étudier plus à fond au moyen d'enquêtes et de sondages représentatifs, nous croyons qu'il faudrait substituer dans une formule appropriée au Québec les indices du coût des moulées et grains et celui de la main-d'œuvre agricole à l'indice trop général des denrées et services utilisés sur les fermes. Nous avons établi le tableau VIII ci-contre afin de montrer l'importance de ces deux facteurs dans le coût de production du lait au Québec.

Tableau VIII

**Répartition proportionnelle du coût de production
du lait dans les principales régions
de la province (Québec)¹**

(En pourcentage du total)

	Alimentation	Main- d'œuvre	Intérêt et dépréc.	Autres
Montréal (1950)	50.2	22.4	9.9	17.5
Québec (1949)	48.8	25.5	10.5	15.2
Trois-Rivières (1947)	44.2	22.6	10.4	22.8
Shawinigan (1947)	45.5	23.4	10.5	20.6
Sherbrooke (1949)	53.8	23.3	9.2	13.7
Hull (1938-1942)	47.5	27.1	11.2	14.2
Arthabaska-Mégantic (1940-44)	47.9	22.4	11.5	18.2
Abitibi (1947)	44.2	29.2	9.3	16.9
Chicoutimi-Lac-Saint-Jean (1949)	50.1	25.1	10.8	14.0
Bas du fleuve (1949)	55.0	22.0	8.4	14.6
Granby-Waterloo (1949)	57.2	22.1	9.8	10.9

Ces données nous font bien voir l'importance de l'alimentation et de la main-d'œuvre dans la production du lait. Il est indispensable cependant de tenir à jour l'enquête du service d'Économie rurale dans ces 11 régions et particulièrement dans celle de Montréal. L'idéal serait d'effectuer ces enquêtes par sondage scientifique, au cours d'une même année et de la même saison afin de donner des résultats comparables d'une région à l'autre. Nous voyons là l'une des bases essentielles non seulement à l'établissement d'une saine politique des prix du lait, mais à l'établissement d'une formule vraiment significative de la réalité des divers milieux agricoles de notre province. Des données statistiques bien choisies permettraient à des économistes compétents d'offrir une des meilleures norme ou formule qui soient pour mettre d'accord producteurs et distributeurs touchant les prix du lait en nature.

Une formule qui contribue à fixer à la fois non seulement le prix payé au producteur, mais le minimum à verser par le consommateur n'est pas non plus impensable, bien qu'il ne soit pas possible de la réaliser sans beaucoup de recherches, d'études et de comparaisons. Car les intéressés au commerce du lait nature ne doivent pas seulement songer au meilleur prix qui leur accordera

1. Le coût de revient du lait en nature, *op. cit.*, pages 1 à 81.

la meilleure marge de profit. C'est en fait le volume d'affaires, conditionné par des prix de détail plus alléchants pour le consommateur, qui est la grande préoccupation actuelle des entreprises modernes. La hantise est de vendre beaucoup et pour vendre beaucoup il faut attirer le consommateur. S'il est difficile de prévoir quelle sera la réaction du consommateur quand le prix du lait monte ou descend de quelques cents, il est facile de constater par l'observation quotidienne qu'il est un prix à un moment donné au delà duquel l'acheteur refuse d'acheter ou réduit ses achats. Si, par contre, le consommateur de lait sait qu'il y a un lien logique entre le prix qu'on lui demande et la situation économique générale du pays, il consentira plus facilement même à une hausse de prix. Les intéressés auraient avantage à exploiter ce sentiment car il y a encore place dans notre province pour un accroissement de la consommation de lait en nature par tête de la population, comme en témoigne le tableau IX ci-dessous :

Tableau IX

Consommation de lait en nature et de crème (exprimée en lait) dans les provinces canadiennes en 1952

	Millions de lbs	Chopine par personne par jour
Île-du-Prince-Édouard	35.5	0.94
Nouvelle-Écosse	146.2	0.61
Nouveau-Brunswick	106.6	0.55
QUÉBEC	1,370.9	0.90
Ontario	1,605.4	0.92
Manitoba	238.4	0.82
Saskatchewan	351.6	1.14
Alberta	394.5	1.11
Colombie-Britannique	275.8	0.68
Canada	4,524.9	0.88

Il ressort de cet ensemble que quatre provinces consomment plus de lait que le Québec, qui est pourtant le grand centre de l'industrie laitière du Canada. Si les distributeurs réussissaient à faire monter la consommation d'un dixième de chopine par jour par personne, cela voudrait dire 250,000 chopines de plus mises en vente chaque jour. Cette perspective n'a rien d'utopique

puisque deux provinces de l'Ouest ont dépassé ce niveau et que la consommation minima de lait recommandée par les hygiénistes est à peu près d'une chopine par jour (1 chopine pour les enfants, 1½ chopine pour les adolescents, 1 demiard pour les adultes). Tout cela pour souligner l'importance, quand on établit une formule de prix, de se préoccuper du problème de la vente, le problème numéro un, si on ne veut pas provoquer la réaction défavorable du consommateur, laquelle pourrait se traduire par une sous-consommation de lait. Devant l'évolution rapide et la diversification des laits desséchés, la mise sur le marché de lait dits «instantanés», on peut se demander jusqu'à quel point ces produits influenceront la consommation du lait en nature. L'accroissement de la population au rythme des dernières décennies peut facilement laisser prévoir qu'en utilisant une publicité aussi dynamique que celle qui présente les liqueurs gazeuses, par exemple, et surtout un prix de détail à la portée de la masse des consommateurs, le niveau d'écoulement du lait en nature continuerait sa marche ascendante.

Enfin, la fixation automatique du prix du lait par le moyen d'une formule ne pourra qu'aider au règlement du problème considéré comme «numéro 1» c'est-à-dire celui du lait de surplus et des autres problèmes d'ordre secondaire qui en découlent, notamment l'application des quotas, le contrôle des fournisseurs, les modes de paiement du lait, les sources d'approvisionnement et les centres de consommation, etc. En effet, le lait de surplus peut représenter de 12 à 20 p.c. de la production destinée au lait en nature, selon les mois de l'année. Du point de vue des administrateurs d'usines de pasteurisation, l'expérience a cependant démontré qu'un surplus de 8 à 10 p.c. n'est pas exagéré puisqu'il faut s'assurer le volume suffisant de lait en nature pour répondre aux besoins les plus imprévus, variables selon le mois, la semaine ou même le jour: affluence des touristes, multiplication des congrès, suspension de la réception de lait le dimanche, variations de la température, période de vacances, fins de semaines, etc. Le producteur, de son côté, doit également supporter un certain surplus occasionnel s'il veut tenir compte des imprévus, soit vis-à-vis de son acheteur, soit en fonction du rendement de son troupeau. La complexité du problème provient du fait que «ce qui

constitue du lait de surplus en été (mai et juin) devient du lait régulier en automne et en hiver». Pour comprimer les surplus, on suggère le recours à plusieurs moyens comme l'accroissement de la consommation du lait en nature en intensifiant la campagne de publicité au moment où les surplus de lait sont plus élevés, l'utilisation pendant le même temps d'une plus grande quantité de lait sous forme de breuvages chocolatés, aromatisés ou fermentés, de crème douce ou glacée, etc. Mais le moyen le plus rationnel serait de rendre la production plus uniforme par des techniques de production laitière appropriées d'abord, puis par certaines modifications dans l'application des quotas, par l'établissement de prix plus élevés aux producteurs durant la période de basse production et de prix plus bas quand le lait est en abondance.¹ On voit un peu ici comment l'offre et la demande constituent la loi naturelle du marché et comment ceux qui cherchent à s'y substituer par quelque procédé que ce soit doivent en tenir compte. La formule relative à la fixation des prix pourrait intégrer dans son mécanisme un facteur de correction qui reflète à ce point les conditions du marché, un indice du volume de la production du lait sur un marché donné, par exemple, et qui agirait sur les prix en raison inversement proportionnelle à ce volume, tout en respectant le rythme de la demande. Quelques formules aux États-Unis sont ainsi conçues.

* * *

Il ne faudrait toutefois pas tout attendre d'une formule. Pour en faire un bon usage, il faut en connaître le principe et surtout les limites. Une première erreur serait de croire qu'une formule une fois adoptée doit servir comme d'un «pilote automatique» en vue de fixer les prix sur une période indéfinie. Partant à tort du fait qu'une relation permanente existera entre les facteurs qui déterminent les prix sur le marché à un moment donné, les partisans aveugles des formules croient que la question du prix du lait est résolue pour toujours et que les sources de controverse sont épuisées quand la formule fonctionne. C'est qu'ils ne voient

1. A. Savoie, *op. cit.*, p. 31 et suivantes.

pas les raisons pour lesquelles une formule ne peut pas être considérée comme un règlement définitif des prix.

D'abord une formule ne peut pas inclure *tous* les éléments de l'offre et de la demande. La meilleure ne peut que schématiser la réalité très complexe du marché et ne peut comprendre que *quelques-uns* des facteurs les plus significatifs qui déterminent le mouvement des prix. Trop les multiplier rendrait la formule impraticable et confuse, du moins la soustrairait à l'intelligence de la majorité des usagers; trop les réduire en ferait une norme fantaisiste et arbitraire. Une erreur dans le choix des éléments d'une formule pourrait n'avoir que peu de conséquence sur une courte période, mais présenterait peut-être de sérieux désavantages à la longue. Comme une monnaie courante, une formule doit être admise et acceptée par tous les intéressés comme guide sur le marché du produit concerné, mais à la différence de la monnaie, la formule suppose une révision constante, une évaluation continue de son efficacité dans les perspectives des conditions les plus actuelles d'un milieu particulier. Quand les relations entre les principaux facteurs choisis sont changées, il faut à tout prix adapter la formule à la nouvelle situation. Il s'ensuit que les ententes en fonction d'une formule ne peuvent être que des contrats à court terme. Le sens critique des intéressés doit être sans cesse en éveil et, le temps venu, toute proposition pour améliorer l'efficacité doit être bien reçue. Les changements doivent cependant être le moins fréquents possible sous peine d'en réduire la compréhension et de ruiner la confiance en la validité des prix résultant du fonctionnement normal de cette formule.

Il est donc important de noter que l'adoption d'une formule, loin de supprimer la recherche et l'entente des témoignages sur les prix du lait nature, tant au point de vue du producteur qu'à celui de l'intermédiaire et du consommateur, doit au contraire y faire un appel pressant. On pourra ainsi se rendre mieux compte du bon ou du mauvais fonctionnement de la formule et préparer, s'il y a lieu, les modifications à y apporter. Les négociations prendront une tout autre allure et les discussions seront plus faciles à orienter au niveau du bien commun.

En outre, une formule de prix, si bonne soit-elle, ne peut garantir la stabilité des conditions du marché. Le mieux qu'elle puisse faire est d'atténuer l'effet des forces économiques qui introduisent de trop grandes variations associées de plus ou moins près aux cycles économiques. On ne pourra donc pas chercher dans ce moyen une solution aux problèmes du cultivateur pas plus qu'à ceux des autres intéressés. En résumé, les chances de succès d'une formule relative à la fixation automatique des prix reposent sur son adaptation aux conditions économiques spéciales de la région et du marché auxquels elle s'applique. Une analyse de ces conditions est donc nécessaire à l'établissement d'une telle norme; et pour que cette dernière conserve son efficacité, il faut pouvoir poursuivre sans cesse les enquêtes.

Cette analyse devrait toucher des sujets aussi divers que: 1) l'importance des surplus ou des déficits de lait par rapport à la consommation de tous les produits laitiers qui caractérisent une région; 2) la variété et le volume des produits fabriqués comme le beurre, le fromage, les laits en poudre, etc.; 3) la distance des autres sources de lait qui pourraient à un moment donné être exploitées pour la consommation à l'état nature; 4) les exigences des lois sur l'hygiène et la nature du contrôle qui s'exerce de ce point de vue; 5) les types de fermes en présence et la concurrence qui s'exerce; 6) la possibilité de rationalisation à brève échéance de la production et de la distribution du lait à l'état nature; 7) les influences dominant l'emploi et les gains de la main-d'œuvre agricole en période normale et en période critique de la conjoncture économique. Cette énumération ne vise qu'à signaler, sans en épuiser la liste, les principaux aspects sur lesquels l'analyse peut porter avant l'adoption définitive d'une formule de prix du lait. On pourra ainsi voir quels sont les indices les plus représentatifs de la réalité, ceux qui peuvent le mieux mériter la confiance des intéressés, ceux qui peuvent être continuellement accessibles. Les indices officiels sont déjà nombreux, mais ils n'ont souvent qu'une portée globale trop lointaine pour une agriculture marginale comme celle de la province de Québec.

Une formule issue d'études aussi poussées et constamment renouvelées, tout en réduisant presque complètement les longues

FIXATION AUTOMATIQUE DU PRIX DU LAIT

périodes d'attente, de discussion et de marchandage entre producteurs et marchands de lait, pourrait être l'occasion d'une *rationnalisation* graduelle de la politique agricole et laitière de la province de Québec.¹

PATRICK ALLEN,
professeur à l'École des Hautes Études
commerciales de Montréal.



1. De plus amples renseignements sur les formules de prix touchant le lait et certains de ses produits se trouvent dans: Harris, Edmond-S. and Hedges, Irwin-R., *Formula Pricing of Milk for Fluid Use*, Cooperative Research and Service Division, U.S. Department of Agriculture, Washington, D. C.; December 1948; Welden, W.-C., «Formula Pricing of Class I Milk Under Market Orders», *Journal of Farm Economics*, Vol. XXXI, no 1; Gaumnitz, E.-W. et Reed, O.-M. *Some Problems Involved in Establishing Milk Prices*, U.S. Dept. of Agriculture, DM-2, Marketing Information Series, 227 pp. illus. 1937; Cassels, John-M. *A Study of Fluid Milk Prices*, 303 pp., Harvard Univ. Press, 1937.